



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs titulaires

N° 009.03.2026

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-six le trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 24 février 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Marie ARGENCE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI
Frédéric GALINIE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Valérie MAUGARD, Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de procéder aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs titulaires :

- création d'1 poste d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, de rédacteur, de rédacteur principal 2^e classe, de rédacteur principal 1^{ère}

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-009032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

classe à temps complet (35h) en vue du recrutement d'un(e) gestionnaire carrière et paie au sein du service des ressources humaines,

- création d'1 poste de brigadier-chef principal en vue du recrutement d'un(e) policier(ère) municipal(e) au sein du service de la police municipale,
- création de l'emploi fonctionnel 10 000 - 20 000 habitants pour prendre en compte le changement de strate de la collectivité conformément à la réglementation,
- suppression des postes suivants qui ne sont pas pourvus pour cause d'avancement de grade ou de recrutement sur un autre grade au cours de l'année :
 - o 3 postes d'agent de maîtrise
 - o 2 postes d'adjoint technique principal 2^e classe
 - o 1 poste d'adjoint technique
- modification de la quotité d'un poste de médecin territorial à 24h au lieu 23h par semaine.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser la création des postes précités,
- d'autoriser la création de l'emploi fonctionnel précité,
- d'autoriser la fermeture des postes énoncés ci-dessus,
- d'autoriser la modification de la quotité du poste de médecin évoqué ci-dessus,
- d'approuver le tableau des effectifs titulaires modifié et annexé aux présentes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

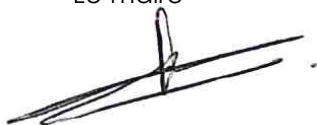
Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Revel, le 4 mars 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-009032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation